



**biblius.ca**

*Ma biblio scolaire numérique*

# Licences pour l'année scolaire 2025-2026

## Modalités

Les éditeurs peuvent décider s'ils participent :

- aux deux licences (collections partagée et locale) ;
- à l'une ou l'autre des deux licences.

## Détails et conditions d'utilisation

Conditions communes à la collection partagée et à la collection locale

1. Les livres sont accessibles à partir de l'interface de Biblius via un lecteur Web.
2. L'accès est réservé aux utilisateurs dûment identifiés via un portail scolaire.
3. Aucun téléchargement de fichiers ou accès direct aux livres n'est possible.
4. Les livres font l'objet d'un prêt d'une durée maximale de 41 jours.
5. Les livres peuvent être utilisés sur un appareil individuel ou faire l'objet d'une projection non enregistrée devant un groupe (en présence ou à distance).
6. Les données d'usage liées à la projection de livres sont transmises annuellement à Copibec afin d'être prises en compte dans le calcul des redevances à verser aux ayants droit.

Conditions propres à la collection partagée et à la collection locale

	COLLECTION PARTAGÉE	COLLECTION LOCALE
<b>Principe général</b>	Une collection offerte par le ministère de l'Éducation (MEQ) aux élèves et aux membres du personnel de tous les CSS/CS <sup>1</sup> , ainsi qu'aux écoles des Premières Nations non conventionnées du Québec.	Les licences acquises par une organisation lui sont propres et ne peuvent être utilisées par une autre organisation. Seuls les élèves et le personnel d'une organisation ont accès à leur collection de livres numériques.
<b>Public cible</b>	Milieu public et écoles des Premières Nations non conventionnées.	<p><b>Milieu public et écoles des Premières Nations non conventionnées</b> Si le CSS/CS ou l'école ne développe pas de collection locale, les élèves et le personnel de cette école, de ce CSS ou de cette CS auront accès uniquement à la collection partagée.</p> <p><b>Milieu privé</b> Si ces écoles ne développent pas de collection locale, les élèves et le personnel n'auront accès à aucun livre numérique via Biblius.</p>
<b>Budget</b>	Développée à partir d'un <a href="#">budget dégagé par le ministère de l'Éducation (MEQ)</a> pour une durée de 5 ans à compter de l'année scolaire 21-22.	Chaque organisation détermine localement le budget à utiliser et à attribuer aux achats locaux de licences pour le prêt numérique, en utilisant leurs budgets usuels.
<b>Conditions d'utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est permis de projeter en classe sur TNI ou dans le cadre de l'enseignement à distance.</li> <li>• Il est interdit de reproduire ou d'enregistrer, en partie ou en totalité, une projection.</li> </ul>	
	Les livres de la collection partagée sont toujours accessibles et disponibles, sans limitation d'usage (accès simultané pour tous).	<p>Chaque licence est assortie d'un nombre de prêts qui en permettent l'usage.</p> <p>Chaque livre numérique proposé à la vente pour les organisations scolaires doit être proposé <b>sous deux types de licence</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Licence successive</b> : 55 emprunts au total, aucune simultanéité</li> <li>• <b>Licence simultanée</b> : 40 emprunts au total, simultanéité complète</li> </ul> <p>Le choix de la licence acquise est à la discrétion de chaque organisation, en regard des besoins et des ressources locales.</p>
<b>Coût</b>	Pour chaque livre sélectionné, un achat de <b>500 exemplaires</b> , au prix grand public, est réalisé en août 2025.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Licence successive</b> : Prix grand public</li> <li>• <b>Licence simultanée</b> : Prix fixé par l'éditeur</li> </ul>

<sup>1</sup> CSS = Centre de services scolaire (anciennes commissions scolaires (CS)). Les CSS regroupent plusieurs écoles et centres de formation offrant l'éducation préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale aux adultes.

<b>Sélection des œuvres</b>	La sélection est faite par un comité d'experts composé de membres du personnel scolaire et de spécialistes du MEQ après une consultation à grande échelle du terrain.	Les bibliothécaires professionnels en poste dans les CSS/CS, les écoles des Premières Nations non conventionnées ou les écoles privées.
<b>Critères de sélection</b>	<p>Les choix sont basés sur des <a href="#">critères de sélection</a> définis par le MEQ.</p> <p>La sélection vise aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une stabilité dans le choix des œuvres, car les enseignants développent des projets ou des situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) à partir des œuvres de la collection partagée ;</li> <li>• un renouvellement des titres est aussi souhaité en regard des nouveautés et de la participation grandissante des éditeurs.</li> </ul> <p>Toutefois, la somme des titres d'un même éditeur ne pourra pas dépasser 10 % de la collection totale.</p>	<p>Chaque milieu développe sa collection locale en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des suggestions des élèves ;</li> <li>• des demandes des enseignants ;</li> <li>• des programmes et des besoins locaux ;</li> <li>• de la complémentarité avec les collections papier ;</li> <li>• du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) ;</li> <li>• etc.</li> </ul>
<b>Modalité d'acquisition</b>	<p>Bibliopresto agit comme mandataire du MEQ et procède à l'acquisition des livres de la collection partagée.</p> <p><b>L'acquisition a lieu une fois par an, en août.</b></p> <p>La composition de la collection partagée n'est pas appelée à changer durant l'année scolaire.</p> <p>Cet achat est réalisé auprès de librairies québécoises qui détiennent l'agrément du MCC.</p>	<p>Une organisation peut effectuer des achats de livres numériques auprès d'une librairie québécoise qui détient l'agrément du MCC.</p> <p>L'organisation scolaire ou l'organisation des Premières Nations non conventionnées choisit d'acquérir le type de licence qui lui convient, selon ses besoins.</p> <p><b>Les achats peuvent se faire tout au long de l'année.</b></p> <p>Le libraire propose une place de marché dédiée et une médiation spécifique à la clientèle scolaire (voir : <a href="https://collectivites.leslibraires.ca/scolaire">https://collectivites.leslibraires.ca/scolaire</a>).</p>
<b>Durée de la licence</b>	<p>Du 15 août 2025 au 14 août 2026.</p> <p>Du 15 août 2026 au 14 août 2027.</p>	Chaque licence expire lorsque l'ensemble des prêts ont été consommés par l'organisation scolaire qui en a fait l'acquisition. Pas d'échéance ou de péremption dans le temps.
<b>Signature des ententes</b>	<b>Entente signée avec Bibliopresto.</b>	<b>Modalités à voir avec De Marque.</b>
<b>Contact</b>	Julie Hermann, chargée de projet : support@biblius.ca	Eléna Burgos, gestionnaire de compte : elena.burgos@demarque.com